

AIDES A L'EMPLOI POUR LES ILDE ET EI

Résumé des aides à l'emploi pour les ILDE et EI :

Mesures	Objectifs	Public-visé	Employeurs	Remarques
PTP	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir savoir-faire et expérience professionnelle • Rencontrer des besoins collectifs insuffisamment présents dans le circuit de travail régulier ; • Créer des emplois supplémentaires ; 	<p>Sous certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chômeurs complets indemnisés • Bénéficiaires des allocations d'insertion • Bénéficiaires du droit à l'intégration sociale ou à l'aide sociale financière <p>Priorité aux jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés et aux personnes n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (ou équivalent)</p>	<p>ASBL et autres associations non commerciales relevant du secteur privé ;</p> <p>Des structures du secteur public (Région Bruxelles-Capitale, CPAS, ...)</p>	<p>Contrat limité à 24 mois.</p> <p>Un encadrant est financé (en totalité ou en partie) par la Région</p> <p>Depuis 2009, aucun appel à projet n'a été lancé, il n'y a donc pas eu de création de postes PTP depuis lors.</p>
Activa		Chômeurs de longue durée, quelque soit sa qualification		

Activa Start	Réinsertion des jeunes demandeurs d'emploi moins qualifiés dans le circuit normal du travail	Demandeurs d'emploi inscrits de moins de 26 ans remplissant certaines conditions de niveau de qualification et de disponibilité sur le marché de l'emploi notamment.	Tous	Non cumulable avec un contrat sous statut Activa, PTP ou SINE réalisé au cours des 12 derniers mois.
ACTIVA - Ayant droit CPAS	Réinsertion des demandeurs d'emploi (de longue durée) ou assimilés dans le circuit normal du travail	Ayant droit CPAS remplissant certaines conditions	Secteur privé et sous certaines conditions, des structures du secteur public	Non cumulable avec certaines autres mesures
ACTIVA pour les moins de 45 ans	Réinsertion des demandeurs d'emploi dans le circuit normal du travail	Demandeurs d'emploi remplissant certaines conditions	Secteur privé et sous certaines conditions, des structures du secteur public	Non cumulable avec certaines autres mesures 4 types d'allocation de travail suivant les conditions remplies par le demandeur d'emploi
ACTIVA pour les plus de 45 ans	Réinsertion des demandeurs d'emploi dans le circuit normal du travail	Demandeurs d'emploi remplissant certaines conditions	Secteur privé et sous certaines conditions, des structures du secteur public	Non cumulable avec certaines autres mesures 2 types d'allocation de travail suivant les conditions remplies par le demandeur d'emploi
SINE	réinsertion de chômeurs indemnisés très difficiles à placer dans l'économie d'insertion sociale	Chômeur complet indemnisé ou bénéficiaire du revenu d'intégration ou de l'aide sociale financière et non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur notamment	Employeurs reconnus	3 types d'allocation de travail suivant les conditions remplies par le demandeur d'emploi. A certaines conditions, la réduction ONSS et l'allocation de travail sont octroyées pour des durées illimitées aux plus de 45 ans

	ILDE	EI
Forme juridique	ASBL ou Association co-formée par un CPAS	Sociétés commerciales ayant comme but social l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi difficiles à placer en recourant à une activité productrice de biens ou de services
But social	L'insertion socio-professionnelle du public-cible	
Travailleurs en insertion	Représentent au minimum 60% du personnel d'exécution (travailleurs qui ne sont pas affectés à des fonctions de direction, gestion, administration, encadrement)	Représentent au minimum 30% du personnel d'exécution (travailleurs qui ne sont pas affectés à des fonctions de direction, gestion, administration, encadrement)
Activités	Prestation de services ou production de biens, à destination des habitants, des collectivités, des entreprises	Développement d'activités à valeur ajoutée sociale : produit ou service ne portant pas atteinte à l'environnement, contribuant à un développement durable et remplissant une utilité sociale
Conditions d'agrément	Rédaction d'un plan de formation, d'un plan financier, d'un plan d'affaires	
	La Région Bruxelles Capitale = lieu de travail des travailleurs en insertion et du personnel d'encadrement et lieu où sont exercées les activités 1 encadrant pour 10 travailleurs en insertion (exprimé en équivalent temps plein)	
	Tension salariale modérée : rapport maximum de 1 à 4 équivalent temps plein entre le salaire le plus élevé et le moins élevé	
	Favorisation de la participation des travailleurs aux décisions de la société	
	Obligation de rentabilité et de solvabilité	
Subvention	Les ILDE et les EI reçoivent une subvention salariale destinée à l'encadrement du public-cible	
Commission paritaire	CP 329 ¹ sauf personnel Titres-services	Du secteur
Remarque	Les personnes en insertion (public-cible) bénéficient d'un contrat de travail	